

ARRETE P13/2024
ARRETE DE NUMEROTATION DE VOIRIE
15 Rue de Choiseul - 95560 BAILLET EN FRANCE

Madame le Maire de la Commune de Baillet en France

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ; et son article L.2121-29

Vu le décret n94.1112 du 19 décembre 1994 relatif à la communication au centre des impôts fonciers ou au bureau du cadastre de la liste des voies de la commune et du numérotage des immeubles ;

Vu l'acquisition de la parcelle sise rue du Choiseul, cadastrée A 726 - par Monsieur et Madame LEPETITCORPS et la création d'un logement individuel,

Vu le plan annexé,

Vu le plan du cadastre,

Considérant, au vu de ce découpage, qu'il a lieu d'affecter un numéro de voirie au droit de la parcelle A 726 - rue de Choiseul pour ce nouveau lot à bâtir ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Dans la continuité de la numérotation de cette rue ;

- nouveau N° 15 rue de Choiseul,

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera transmis à l'ensemble des services publics concernés

ARTICLE 3 : Madame Le Maire de Baillet en France, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché à la réglementation en vigueur.

Ampliation en sera adressée à la sous-préfecture de Sarcelles ainsi qu'au pétitionnaire.

Baillet en France, le 08 octobre 2024,

B Christiane AKNOUCHE



Maire